

**CHARTRE et STATUTS DE
L'ACTION CHRETIENNE DES ETUDIANTS RUSSES -
MOUVEMENT DE JEUNESSE ORTHODOXE**

A - CHARTRE

*Adoptée par L'Assemblée Générale réunie
au siège du mouvement
le 19 novembre 1995.*

1 - PREAMBULE

Le Mouvement se donne pour but de réunir des jeunes orthodoxes, de les aider à approfondir leur foi, de les amener à vivre en Christ et de les former au service de l'Eglise Orthodoxe. Il aspire également à porter témoignage du Christ devant les indifférents et les non-croyants, afin de les mener à la découverte de l'Evangile.

Le Mouvement se place au sein de l'Eglise orthodoxe. Il se met à son service. Il cherche à témoigner de la conception chrétienne du monde. Il s'inscrit dans la tradition spirituelle orthodoxe russe et considère que son action s'inspire de l'esprit de la Renaissance religieuse russe du début du siècle. Il invite ses membres à "ecclésiatiser" leur vie, c'est à dire à la vivre de façon créatrice à la lumière de l'expérience et de l'enseignement de l'Eglise. Il les appelle à rechercher les implications de leur engagement chrétien dans toutes les sphères de leur activité privée et publique.

Créé en 1923 par des Russes chassés de leur pays lors de la tourmente révolutionnaire, le Mouvement s'est développé dans les grands centres européens de l'émigration : Prague, Berlin, Belgrade, Paris et dans les pays baltes avant l'occupation soviétique. Après la seconde guerre mondiale, il concentre ses activités à Paris où s'était toujours trouvé son siège. Il a compté parmi ses membres fondateurs des personnalités éminentes comme le Père Serge Boulgakov, le Père Basile Zenkovsky, le Père Georges Florovsky, Nicolas Berdiaev, Anton Kartachev et Léon Zander.

Dès le début de son existence, le Mouvement a mis l'accent sur la nécessaire incarnation de la vie chrétienne dans la communauté eucharistique. Dans cette perspective, sur le conseil du Métropolitain Euloge, le mouvement a pris l'initiative en 1927 de créer dans ses locaux, boulevard Montparnasse, une chapelle dédiée à la fête de la Présentation de la très Sainte Mère de Dieu au Temple. Dans ce même esprit, des membres du Mouvement sont devenus des membres fondateurs ou actifs d'autres paroisses.

Avec la disparition progressive de l'émigration, d'une part, l'effondrement des régimes communistes, d'autre part, les conditions de l'activité du Mouvement se sont modifiées.

La participation à la construction de l'Eglise Orthodoxe Locale est vivement encouragée par le Mouvement comme réalisation par ses membres de leur engagement dans la foi orthodoxe et l'entrée de l'Eglise dans leur vie. Dans ce but, le Mouvement est ouvert aux orthodoxes de toutes origines. Tout en conservant sa spécificité russe, le Mouvement appelle tous les orthodoxes à participer à ses activités. Tous y sont invités pour partager les richesses de leur héritage culturel avec leurs frères dans la foi. Le Mouvement invite à cette fin non à l'abandon de sa culture d'origine, mais au contraire à son approfondissement en vue du partage.

Tout en continuant à mener ses activités en Europe Occidentale, le Mouvement souhaite continuer à développer ses actions en Russie même, afin de contribuer dans la mesure de ses moyens, à la renaissance spirituelle de ce pays. Il y est, d'ailleurs, présent depuis longtemps par l'intermédiaire de son service d'Aide aux Croyants de l'ex-URSS et de ses publications.

Mouvement d'Eglise, réunissant sans exclusive des chrétiens orthodoxes appartenant aux diverses juridictions constitutives de l'Orthodoxie en Occident, le Mouvement entretient des relations privilégiées avec l'Archevêché des Eglises russes dépendant du Patriarcat de Constantinople par l'intermédiaire duquel il se relie au Comité Interépiscopal en France.

2 - SECTION JEUNESSE

La section jeunesse se fixe pour objectif de faire découvrir aux jeunes de 7 à 18 ans la foi orthodoxe afin de développer le sens du service de Dieu et du prochain. Sa mission est aussi de préparer les futurs cadres du mouvement. A ces fins, elle met en place toute une série d'activités. Le camp d'été en est le point culminant. Le reste de l'année des réunions permettent de poursuivre le travail engagé durant l'été.

Ces rassemblements s'organisent autour de services liturgiques, de cours de catéchisme et de découverte de la culture chrétienne en vue de transmettre le sens de la vie en Eglise. La vie en communauté au camp favorise la formation des jeunes par l'exemple apporté par les anciens.

Le club des moniteurs et son bureau, en collaboration avec la section des Etudiants, organisent pour les cadres une formation théologique et culturelle spécifique en faisant appel à des personnalités et des organismes extérieurs.

3 - SECTION DES ETUDIANTS

La section des étudiants regroupe tous les jeunes de plus de 18 ans, désirant servir l'Eglise et accueille tous ceux qui sont intéressés par la foi et veulent participer à ses activités. Elle se propose d'aider les étudiants à entrer dans la vie active avec une conscience chrétienne et ecclésiale.

4 - SECTION DES SENIORS

La section des Seniors a pour vocation de réunir tous ceux qui, à l'âge des responsabilités, se sentent concernés par la vie du Mouvement. Cette section permet de garder un lien entre les générations successives du Mouvement et assure ainsi une certaine continuité dans son travail. Elle développe ses propres activités et vient en aide aux autres sections du Mouvement.

5 - ACTION SOCIALE

Cinquante ans après la tragique disparition au camp de Ravensbruck, de celle qui fut sa première secrétaire à l'Action sociale, Mère Marie (Skobtsov), le Mouvement considère que

l'action sociale est une dimension fondamentale de l'engagement chrétien. Il affirme la nécessité pour ses membres de s'ouvrir aux réalités du monde contemporain et de s'engager dans l'action au service des plus démunis, des malades, des exilés, des sans logis. Il cherchera aussi bien à participer à des structures d'aide existantes qu'à lancer des initiatives appropriées en vue de répondre à des besoins précis.

6 - AIDE AUX CHRETIENS DE RUSSIE

Les grands bouleversements qui se sont déroulés à l'Est ces dernières années ont eu des conséquences sur les activités du service de l'Aide aux Croyants en URSS fondé en 1961 par Cyrille Eltchaninoff. Convaincu de la nécessité de poursuivre son action dans ce nouveau contexte, il redéfinit à partir de 1992, ses objectifs en étroite concertation avec ses partenaires en Russie. Sa dénomination devient désormais : Aide aux Chrétiens de Russie.

En Russie, ce service participe à la formation de responsables religieux et laïcs, soutient des initiatives chrétiennes locales mises en place pour venir en aide aux plus démunis, participe au financement de projets d'édition et à la constitution de bibliothèques religieuses.

7 - YMCA PRESS et EDITEURS REUNIS

Comme il l'a lui-même reçu, le Mouvement transmet l'héritage de la pensée religieuse et philosophique russe des XIXème et XXème siècles et apporte sa contribution à la réflexion théologique contemporaine en éditant et diffusant des textes fondamentaux, tant en russe qu'en français.

L'activité de la maison d'édition YMCA-PRESS, au sein du Mouvement et au service de l'Eglise, favorise le développement de la pensée orthodoxe. Son œuvre actuelle en Russie, participe à la renaissance d'une culture authentiquement ancrée dans l'histoire de ce pays. En France, l'accent est mis sur la traduction en français d'ouvrages essentiels pour une approche de la pensée russe.

La diffusion des ouvrages consacrés à la culture russe et à l'Orthodoxie se fait par l'intermédiaire de la librairie des Editeurs Réunis.

8 - REVUES

Le Mouvement édite deux revues théologique, philosophique et littéraire : Vestnik en russe et Messenger Orthodoxe en français.

9 - SECRETARIAT A L'ACTION EN RUSSIE

Par fidélité à son héritage, l'ACER contribue, dans la limite de ses moyens, au développement des mouvements orthodoxes se mettant au service du renouveau de l'Eglise en Russie.

Le secrétariat à l'Action en Russie coordonne les initiatives développées en ce sens au sein du Mouvement.

10 - RELATIONS PAN-ORTHODOXES ET ŒCUMENIQUES

Aux fins de contribuer à la dynamique de la mise en place des structures de l'Eglise locale, le Mouvement s'engage à sensibiliser et à former ses membres aux questions d'actualité de l'Eglise orthodoxe et à leur ouverture sur le monde. Il poursuivra et développera sa participation aux mouvements inter-orthodoxes, en particulier au plan national à la Fraternité Orthodoxe, ou mondial à Syndesmos, mouvements dont il est membre fondateur. Il s'engage également à développer les relations avec les membres des autres Eglises orthodoxes, ainsi qu'à nouer des relations plus étroites avec les membres des Eglises orientales.

Considérant que son témoignage de l'Orthodoxie en occident doit servir la cause de l'unité des chrétiens, le Mouvement réaffirme que son engagement œcuménique est un objectif prioritaire.

11 - COMMUNICATION

Le Mouvement favorise les échanges entre ses différents services. A cette fin, il se dote notamment d'un bulletin interne. Il prépare la relève de ses cadres en introduisant des jeunes dans ses différents services. Il réaffirme son ouverture à l'autre. Dans ce

but il cherche à établir des relations avec toutes les paroisses orthodoxes et à développer sa coopération avec les autres organisations orthodoxes.

12 - NOM DU MOUVEMENT

Par décision de l'Assemblée Générale du 19 novembre 1995, le nom du Mouvement reste en russe :

РУССКОЕ СТУДЕНЧЕСКОЕ ХРИСТИАНСКОЕ ДВИЖЕНИЕ

devient en français :

**ACTION CHRETIENNE DES ETUDIANTS RUSSES -
MOUVEMENT DE JEUNESSE ORTHODOXE**

B - STATUTS

de l'association dénommée

РУССКОЕ СТУДЕНЧЕСКОЕ ХРИСТИАНСКОЕ ДВИЖЕНИЕ

РСХД

ou

**ACTION CHRETIENNE DES ETUDIANTS RUSSES -
MOUVEMENT DE JEUNESSE ORTHODOXE
ACER - MJO**

*Adoptés par l'assemblée générale réunie
les 29 et 30 novembre 1980 à Montgeron - France
et modifiés par l'assemblée générale
réunie le 19 novembre 1995 au siège du mouvement.*

PREMIERE PARTIE

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Membres actifs :

1/ Les membres actifs doivent être de religion orthodoxe, âgés d'au moins 16 ans et accepter les buts de l'association, tels que définis dans le préambule des présents statuts et payer la cotisation fixée.

2/ Les personnes répondant aux conditions définies au § 1 sont admises en qualité de membres actifs, par décision du bureau.

Amis de l'association :

3/ Le conseil de l'association peut accepter en qualité "d'Amis de l'association" les personnes favorisant l'activité de l'association bien que n'étant pas membres actifs.